

DEPARTEMENT DU LOIRET ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD 36 Grande Rue - 45700

2 02.38.97.80.30 **3** 02.38.28.01.11 **4** Mail: mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 14 mars 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : MME CHAPILLON pouvoir à M. BOURILLON, M. LEMAIRE pouvoir à M.BIHOREAU

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BEAUDOIN, doyen d'âge,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observati6on ni réserve de sa part.

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BEAUDOIN, doyen d'âge,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances a recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BEAUDOIN, doyen d'âge,

Le compte administratif est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour les résultats cumulés ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 033 040,39 € Recettes : 1 193 303,76 €

Section d'investissement :

Dépenses : 855 924,35 € Recettes : 618 268,91 €

Après délibération, le Conseil Municipal confirme le vote du compte administratif 2017, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et certifie que Monsieur le Maire étant sorti de la séance, le compte administratif 2017 a été présenté conformément à la réglementation sous la présidence de Monsieur BEAUDOIN, doyen d'âge.

4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BEAUDOIN, doyen d'âge,

Le compte administratif est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour les résultats cumulés ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 5 995,21 € Recettes : 4 559,15 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 € *Recettes* : 0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal confirme le vote du compte administratif 2017 pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et certifie que Monsieur le Maire étant sorti de la séance, le compte administratif 2017 a été présenté conformément à la réglementation sous la présidence de Monsieur BEAUDOIN, doyen d'âge.

5/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET CCAS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau	
débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau	3 825,93 €
créditeur)	3 623,73 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCIXE 2017	2 200 07 6
EXCEDENT	2 389,87 €
A/ EXCEDENT AU 31.12.2017	
Affectation obligatoire:	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau	
débiteur)	
*aux réserves règlementaires	
*à l'exécution du virement à la section	
d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves compte	2 389,87€
1068	
*affectation à l'excédent reporté (report à	
nouveau créditeur) R002	
B/ DEFICIT AU 31.12.2017	
Déficit antérieur reporté	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible	
пристен теринине	

6/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

DOUD MEMOIDE	1
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau	
débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau	493 225,94€
créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	353 169,00 €
RESULTAT DE L'EXERCIXE 2017	
EXCEDENT	568 106,31 €
A/ EXCEDENT AU 31.12.2017	
Affectation obligatoire:	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau	
débiteur)	
*aux réserves règlementaires	
*à l'exécution du virement à la section	
d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
= ***	265 205 43 6
*affectation complémentaire en réserves compte 1068	265 205,43 €
	302 900,88 €
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) R002	302 900,00 €
B/DEFICIT AU 31.12.2017	
Déficit antérieur reporté	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible	

7/ BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif Principal 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 1 433 937,88 € -Recettes: 1 433 937,88 €

<u>Section investissement:</u> *-Dépenses : 776 249,43 €*

-Recettes: 776 249,43 €

Pour un total de dépenses et recettes de 2 210 187,31 €

Avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif Principal présenté pour l'année 2018.

8/ BUDGET CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif CCAS 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 7 389,87 € -Recettes : 7 389,87 €

<u>Section investissement :</u>

-Dépenses : 0,00 € -Recettes : 0,00 €

Pour un total de dépenses et recettes de 7 389,87 €

Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif CCAS présenté pour l'année 2018.

9/ BUDGET PRINCIPAL 2018 - MONTANT DES CREDITS SCOLAIRES - ECOLE ELEMENTAIRE - ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des crédits scolaires entre la maternelle et l'élémentaire comme suit :

École élémentaire : 4 925,00 €

- 41.00 € par élève (effectif au 01/01/2018)
- 41.00X105 = 4 305,00 €
- 31,00 € pour l'achat de calculatrices pour les élèves partis en 6ème
 31X20 =620,00 €

École maternelle : 3 792,00 €

- 40,00 € par élève (effectif au 01/01/2018)
- *40,00X79= 3 160,00 €*
- 8,00 € par élève pour l'arbre de Noël

8X79 = 632,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette répartition des crédits scolaires entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

10/ BUDGET PRINCIPAL 2018 - PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COOPERATIVES SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les subventions accordées aux associations pour l'exercice 2018 suite à la réunion avec la Commission des Finances, comme suit :

- Club du 3ème age de Chevillon :	250.00 €
- Omnisports Amitiés Chevillon :	850.00 €
- FNACA de St Maurice :	<i>70.00 €</i>
- Coopérative Ecole Maternelle :	330.00 €
- Coopérative Ecole Primaire :	900.00 €
- USEP	80.00 €
- Papillons Blancs:	40.00 €
- La Prévention Routière :	10.00 €
- Enseignants EPS collège Villmandeur:	15.00 €
- APE de Chevillon :	20.00 €
- OAC Section Foot:	170.00 €
- Maison Familiate Ste Geneviève des Bois :	30.00 €
<i>-S.H.O.L.</i>	10.00 €
-CCAS de Chevillon sur Huiillard :	4 000.00 €
-Le souvenir français	10.00 €
<u>TOTAL:</u>	<u>6 785.00 €</u>

Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstensions, le Conseil Municipal approuve les subventions accordées pour l'exercice 2018.

11/ RECRUTEMENT ET MODE DE REMUNERATION DES SAISONNIERS – SERVICE « ESPACES VERTS »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Luc DEMOL du 02 Juillet au 31 Juillet 2018 et la candidature de Monsieur Jérôme BIZOT du 1^{er} Août au 31 Août 2018 en tant que saisonniers au service « Espaces Verts » pour l'été 2018.

Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur DEMOL Luc et Monsieur BIZOT aux dates proposées et de les rémunérer sur une base forfaitaire de 35h00 par semaine, échelle C1, échelon 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le recrutement de Monsieur DEMOL, du 02 Juillet au 31 Juillet 2018 et de Monsieur BIZOT du 1^{er} Août au 31 Août 2018, selon le mode de rémunération présenté.

<u>12/ FETE DU VILLAGE - 23 JUIN 2018 – FEU D'ARTIFICE</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis émis par l'entreprise SOIRS DE FETES concernant la présentation d'un spectacle pyrotechnique pour la fête du village qui aura lieu le samedi 23 juin 2018, pour un montant TTC de 3 800,00 €.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte le devis présenté.

13/ REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS A LA MAIRIE ET A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la négociation des tarifs de l'fourniture et maintenance" des photocopieurs de l'école élémentaire et de la mairie dont les contrats arrivent à échéance.

Pour le copieur de la mairie :

- *Location sur 21 trimestres pour 665 € HT/trimestre
- *Pack maintenance incluant 7000 pages noires et 7000 pages couleur/trimestre pour 233 € HT/trimestre

Pour le copieur de l'école élémentaire :

- *Location sur 21 trimestres pour 168€ HT/trimestre
- * Pack maintenance incluant 9 500 pages/trimestre pour 56€ HT/trimestre

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui accepte les propositions présentées pour le remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école élémentaire.

14/ TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2018 – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide :

Taux des trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation : 15,61 Taxe foncière (bâti): 19,87 Taxe foncière (non bâti) : 66,64

15/ OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – VACANCES D'ETE 2018

Monsieur le Maire propose les dates d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances d'été 2018 suivantes :

> Du 09 juillet au 03 août 2018,

L'ensemble du Conseil Municipal accepte les dates proposées pour l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement.

16/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE CENTRE

Monsieur le Maire présente les candidatures reçues pour le poste de directeur du centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2018 :

Du lundi 09 juillet au vendredi 03 août 2018:

*Mr CHEVALLIER Thomas

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la candidature de Mr CHEVALLIER Thomas pour le poste de directeur du centre de loisirs pour le mois de juillet 2018.

17/ FIXATION DU PRIX CENTRE DE LOISIRS – COMMUNE ET HORS COMMUNE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs du centre de loisirs pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 90.00 € par semaine pour un enfant,
- 82.00 € par semaine pour le deuxième enfant fréquentant le Centre d'Accueil en même temps,
- 79.00 € par semaine pour le troisième enfant fréquentant le Centre d'Accueil en même temps,
- 133.00 € par semaine pour le premier enfant d'une famille hors commune,
- 128.00 € par semaine pour le deuxième enfant ou plus d'une famille hors commune,

Le tarif appliqué aux Communes adhérentes à une convention est la différence entre le montant appliqué pour un enfant à la semaine et le montant appliqué aux familles hors communes soit $43.00 \in (133.00 \in -90.00 \in)$.

- 2.50 € l'accueil en garderie du matin au soir
- 7.00 € la nuit de camping.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte ces tarifs pour l'année 2018.

18/ RECRUTEMENT PERSONNEL – PREPARATION DES REPAS – ENTRETIEN DES LOCAUX – CENTRE DE LOISIRS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prévoir du personnel pour la préparation des repas et l'entretien des locaux pour le mois de juillet dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Juillet 2018 :

*M.TARTINVILLE Jérôme pour la préparation des repas, dans le cadre de son annualisation de son temps de travail,

*Mme WASSEN Corinne pour l'entretien des locaux, sur une base forfaitaire de 5h00 par jour, au grade d'Adjoint technique, échelle C1, échelon 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette répartition de personnel.

19/ MODE DE REMUNERATION DES AGENTS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le mode de rémunération suivant pour les agents du centre de loisirs sans hébergement :

> Directeur de centre :

- Base forfaitaire de 7h00 par jour de travail effectif, au grade d'Adjoint d'Animation, échelle C1, échelon 10,
- Forfait de préparation du centre de 35h00 pour le mois de juillet versé sur le bulletin de salaire.

> Animateurs diplômés du BAFA :

• Base forfaitaire de 7h00 par jour de travail effectif, au grade d'Adjoint d'Animation, échelle C1, échelon 8.

> Animateurs stagiaires :

- Base forfaitaire de 7h00 par jour de travail effectif, au grade d'Adjoint d'Animation échelle C1, échelon 1,
- La période en qualité de bénévole via la convention de stage sera mentionnée sur le contrat de travail et ne sera pas prise en compte dans la rémunération.
- Pour tous, les nuits de camping seront payées sur la base d'1h30 par nuit, en fonction des indices correspondants.
- Pour tous, les garderies seront payées sur la base d'1h30 par séance du matin et/ou du soir, en fonction des indices correspondants.
- Pour tous, les repas seront indiqués en avantage en nature sur les bulletins de salaire.
- Il sera possible d'effectuer des heures supplémentaires qui seront rémunérées dans la limite de 25h00 par mois.
- Pour tous, la rémunération du mois de juillet se fera fin août et la rémunération d'août se fera fin septembre.

Une demande d'acompte est toutefois réalisable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve ce mode de rémunération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce mode de rémunération pour les agents du centre de loisirs sans hébergement.

20/ BUDGET PRINCIPAL 2018 - SECTION INVESTISSEMENT - CREATION ALLEES INTERGENERATIONNELLES ET AIRE DE JEUX - CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention au titre du Contrat Régional, il est nécessaire de créer un lieu de rencontre afin que le dossier soit accepté et la subvention attribuée.

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise VAUVELLE pour la création d'allées intergénérationnelles dans le centre-bourg, derrière l'agence postale communale, pour un montant de $13\,074,00\,\in$ HT soit $15\,688,80\,\in$ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal plusieurs devis de structures de jeux pour enfants de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES pour ce nouveau lieu de rencontre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2018, section investissement, compte 2152, opération 32 et de solliciter l'aide financière du département au titre de l'appel à projets 2018, volet 3 AAP.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VAUVELLE pour la création d'allées intergénérationnelles, pour un montant de 13 074,00 ϵ HT soit 15 688,80 ϵ TTC, accepte le devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES pour la structure de jeux pour enfants type « papillon » pour un montant de 10 800 ϵ HT soit 12 960 ϵ TTC , accepte l'inscription de ces dépenses au budget primitif 2018, section investissement, compte 2152, opération 32 et accepte la sollicitation financière du département au titre de l'appel à projets 2018 volet 3 AAP.

21/ BUDGET PRINCIPAL 2018 – SECTION INVESTISSEMENT – CREATION CHEMIN PIETONNIER – ROUTE DE CHAILLY – GRANDE RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager la création d'un chemin piétonnier allant du cimetière route de Chailly à la boulangerie Grande Rue afin d'être dans la continuité de la démarche d'accessibilité aux commerces et lieux publics pour tous.

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 17 776,00 € HT soit 21 331,20 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018, section investissement, compte 2152, opération 32 et de solliciter l'aide financière du département au titre de l'appel à projets 2018, volet 3 AAP.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VAUVELLE pour la création d'un chemin piétonnier Route de Chailly-Grande Rue, pour un montant de 17 776,00 € HT soit 21 331,20 € TTC, accepte l'inscription de cette dépense au budget primitif 2018, section investissement, compte 2152, opération 32 et accepte la sollicitation financière du département au titre de l'appel à projets 2018 volet 3 AAP.

<u>22/ BUDGET PRINCIPAL 2019 – SECTION INVESTISSEMENT – CREATION CHEMIN PIETONNIER – HAMEAU DE LA FONTAINE BROCHET</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager la création d'un chemin piétonnier Hameau de la Fontaine Brochet pour des questions de sécurité.

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 37 200,00 € HT soit 44 640,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au budget primitif 2019, section investissement, compte 2152, opération 32 et de solliciter l'aide financière du département au titre de l'appel à projets 2018, volet 3 ter.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VAUVELLE pour la création d'un chemin piétonnier Hameau de la Fontaine Brochet, pour un montant de 37 200,00 € HT soit 44 640,00 € TTC, accepte l'inscription de cette dépense au budget primitif 2019, section investissement, compte 2152, opération 32 et accepte la sollicitation financière du département au titre de l'appel à projets 2018 volet 3 ter.

<u>23/ BUDGET PRINCIPAL 2018 - SECTION INVESTISSEMENT - CONSEIL DEPARTEMENTAL - APPEL A PROJETS 2018 - VOLET 3 AAP</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 opérations d'investissement inscrites au budget primitif 2018 mais votées en conseil municipal en 2017 ont été inscrites au titre de l'appel à projets 2018 du Conseil Départemental afin qu'elles soient subventionnées.

- Création d'emplacements et aire de vidange pour les camping-cars (délibération 115/2017)
- Rénovation thermique de l'école maternelle (délibération 114/2017 et 1/2018)
- Enfouissement des réseaux route de Montargis (délibération 34/2017)

A ce titre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets 2018, volet 3 AAP pour ces trois opérations.

24/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

• Il est fait un compte-rendu des réunions travaux et divagation des chats errants de l'AME.

FIN DE SEANCE